

Le petit Cambonnais

Edito

Journal municipal
Avril 2012

N° 17



Conseils municipaux **2&3&4**

Projet école **4&5**

Budget **6&7**

La vie à Cambon **8**

L'expression « réunions de quartier » rencontre souvent un sourire compatissant chez les élus expérimentés. Les nouveaux élus les mettent en place, dans un grand élan de démocratie participative, en pensant que les habitants de la commune, saisis eux-mêmes d'une soudaine soif de connaissance puisée à la source ancestrale de la démocratie athénienne, vont se ruer en masse à ces soirées pleines de ferveur pour faire vivre la cité.

La réalité est un peu différente. On s'aperçoit que les participants viennent quelquefois pour faire part d'une difficulté particulière dans leur quartier, parfois pour évoquer des problèmes de voirie ou de circulation, par curiosité et heureusement souvent par sympathie.

Nous avons organisé ainsi au mois de mars quatre réunions de quartier. Après un petit montage photos qui a retracé les événements de l'année 2011, nous avons évoqué le projet phare du mandat : la construction de la nouvelle école, et collatéralement les finances de la commune.

Vous trouverez dans ce journal le budget voté au dernier conseil municipal et une analyse du financement du projet d'école. Vous verrez que l'équipe municipale a mis en application ce qu'elle avait annoncé en 2008 : un désendettement progressif de la commune pour pouvoir financer sereinement ce projet. Tous les calculs ont été faits pour que la construction de l'école n'ait pas d'impact sur la fiscalité.

Vous trouverez également en pages intérieures un article sur le projet de l'école.

Nos enfants sont notre avenir. La richesse d'un pays ne se mesure pas seulement à l'aune de la vitalité de son économie, mais également à celui du degré d'éducation de ses enfants, et de l'égalité des chances qu'auront ceux-ci dans le système qui leur est proposé. Considérant l'inadaptation des locaux actuels, le conseil municipal de Cambon d'Albi porte, depuis son élection en mars 2008, un projet d'école, parce qu'il est convaincu que la responsabilité première de la commune est d'assurer à ses enfants des conditions de travail qui les encourageront à étudier.

Autant la commune ne se mêle pas de l'éducation proprement dite, autant elle doit permettre à tous les enfants un accueil serein, sécurisé et harmonieux pour leur permettre de grandir dans un espace propice au travail. Chaque enfant, quelle que soit sa provenance sociale, doit pouvoir se retrouver tous les jours dans un environnement de qualité, qui lui fera comprendre de manière intuitive que son éducation est la préoccupation primordiale des adultes qui l'entourent.

Le cabinet d'architectes albigeois Alliage a été le lauréat du concours, avec un projet tout à fait remarquable ; celui-ci sera en exposition à la salle des mariages pendant la fête de Cambon, et les élus seront heureux de répondre à toutes vos questions.

Sarah Laurens





Séance du 25 Janvier 2012

➤ **Acompte « village des enfants »**

A la demande du bureau de l'association le village des enfants, le conseil municipal accepte de verser un acompte d'un montant de 30 000 € en janvier.

➤ **Réhabilitation de l'école**

Le PACT 81 est une association Loi 1901, qui accompagne les collectivités territoriales dans la définition et le développement de leurs projets pour la réhabilitation ou restructuration de logements et de bâtiments communaux.

Dans le cadre de la construction de la nouvelle école et de la réhabilitation de l'école maternelle en logements, la commune a sollicité en 2011 l'aide du PACT 81.

Après une visite des locaux en août 2011 et une analyse des possibilités de reconversion, la directrice du PACT 81 a fait une proposition d'aménagement de 6 logements dans l'école maternelle.

Le PACT 81 propose de signer un bail emphytéotique ou bail à rénovation devant le notaire. Aux termes de ce bail, le PACT81 prend possession de l'immeuble, le rénove, crée les logements, gère les locations – la municipalité pouvant être associée à la commission d'attribution. Le bail correspond à la durée de remboursement des emprunts contractés par le PACT 81, plus cinq ans pour pouvoir faire, au terme du bail, les rénovations avant de restituer le bâtiment à la commune.

➤ **Point juridique**

Un point est fait sur les diverses affaires juridiques en cours de la commune :

- Affaire Marty,
 - DUP Extension cimetière,
 - Recours contre le PLU,
 - Recours relatifs à des refus de permis de construire et certificats d'urbanisme,
 - Accident de la côte de La Borie,
 - Affaire du terrain en fermage.
- Il est à noter que les honoraires d'avocats et les frais de justice de ces procédures sont pris en charge par la protection juridique de la commune.

Séance du 29 février 2012

➤ **Amortissements**

M. Granier indique que, suite à la cession du bâtiment « boulangerie » en mai 2011, il est nécessaire d'amortir ce bien dans l'inventaire. L'amortissement doit également être prévu pour le bâtiment TSPI, cédé en septembre 2011. Ces bâtiments auraient dû être amortis dans les années suivant leur construction. Le conseil municipal décide de fixer la durée de l'amortissement, en utilisant la méthode linéaire, à 15 ans, pour la boulangerie (120 441.16€) ainsi que pour l'atelier relais « TSPI » (129 408.92€).

➤ **Compte de gestion**

Après vérification et en accord avec les écritures de la Trésorerie Générale, Monsieur GRANIER présente au conseil municipal les comptes de gestion 2011 CCAS et COMMUNE.

Le compte de gestion COMMUNE a été voté à l'unanimité.

COMMUNE

Section fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2010	539 631.01 €
Affectation de résultat 2010 :	- 121 653.92 €
Recettes 2011 :	1 060 277.70 €
Dépenses 2011 :	896 692.51 €
Excédent fonctionnement 2011 :	163 585.19 €

Soit un excédent de clôture 2011 : 581 562.28 €

Section investissement :

Excédent reporté investissement 2010 :	35 284.21 €
Recettes 2011 :	749 046.66 €
Dépenses 2011 :	- 890 200.48 €
Soit un déficit investissement 2011 :	-141 153.82 €

Soit un déficit de clôture 2011 : -105 869.61 €

Résultat global : 475 692.67 €

Le Compte administratif COMMUNE a été voté à l'unanimité.

➤ **Compte administratif 2011 CCAS**

Section fonctionnement

Recettes 2011 :	5 606.80 €
Dépenses 2011 :	7 346.52 €
Déficit fonctionnement	-1 739.72 €
Excédent fonctionnement reporté 2010 :	2 629.28 €
Excédent de fonctionnement 2010 :	889.56 €

Le Compte Administratif CCAS a été voté à l'unanimité.

➤ **Ecole**

L'ADDA (Association Départementale pour le Développement des Arts) du Tarn sollicite le renouvellement de la convention de partenariat avec la commune. A l'initiative de Madame Grillon, institutrice, l'ADDA propose de s'associer avec la mairie pour un parcours danse et théâtre durant l'année scolaire 2012. La classe de CE1/CE2 profitera de ces séances organisées en atelier et en spectacle. La participation de la commune sera de 500 €.



➤ Jeunesse

Dans le cadre de la signature de la nouvelle convention enfance-jeunesse avec la CAF, la commune souhaite reconduire l'action «coordinatrice jeunesse». Cette mission consisterait à assurer le pilotage et l'évaluation du contrat enfance jeunesse, faire un lien entre les différentes associations qui s'occupent des enfants de Cambon, l'école et la mairie. Ce poste pourrait également permettre la promotion de l'activité CLSH afin de déterminer les besoins pour les adolescents.

Il est proposé au conseil municipal la création d'un poste de coordinatrice jeunesse pour une mission de 6 mois, à raison de 10 H/semaine et rémunéré 12 € de l'heure.

Dans le cadre du contrat enfance jeunesse, cette action est subventionnée par la CAF à hauteur de 50%.

Le conseil municipal accepte de créer ce poste.

➤ Subventions

Madame le Maire informe le conseil municipal de l'avancement du projet de création d'un nouveau groupe scolaire. L'estimation du montant total des travaux et de l'équipement en mobilier et en informatique est de 3 097 733 € HT. Une subvention sera demandée à la Préfecture dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) à hauteur de 35% du montant HT soit 1 084 202.79€. Une autre demande de subvention, de même hauteur, va être déposée auprès du Conseil Général dans le cadre

du FDT (Fonds de Développement Territorial).

➤ Nom de rue

La deuxième tranche des travaux pour le lotissement «le Clos de Bel Air» ayant débuté, des dépôts de permis de construire sont enregistrés. La première tranche de ce lotissement est composée de noms de rues relatifs aux œuvres du peintre Toulouse - Lautrec.

Sur une vingtaine de noms de tableaux, les élus ont choisi Impasse « La Modiste ».

Séance du 26 mars 2012

➤ Amortissement frais études ancien mandat

M. Granier explique au conseil municipal que des frais d'études pour l'élaboration du projet d'une nouvelle mairie avaient été mandatés sous l'ancienne municipalité et n'ont jamais été amortis.

Pour une meilleure gestion de l'inventaire communal, il est nécessaire d'amortir ces frais d'études. Ce montant s'élève à 8 840.84€ et sera prévu en amortissement sur l'année 2012.

➤ Extension du cimetière et accord avec M. Rolland

Mme le maire a notifié l'ordonnance d'expropriation du 3 janvier 2012, puis, conformément à l'article L.13-3 du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, le montant des offres de la commune en réparation des

préjudices que M. Paul Rolland subit du fait de cette opération déclarée d'utilité publique. Le montant des indemnités de dépossession à offrir à l'exproprié a été basé sur l'évaluation faite par le Service France Domaine. Cet avis offrait néanmoins à la commune la possibilité d'appliquer une marge de négociation supplémentaire.

Après négociation, l'exproprié et l'expropriant sont parvenus à un accord au cours d'une réunion organisée en mairie, le 7 mars 2012.

Le Maire sollicite l'accord du conseil municipal pour signer un traité d'adhésion avec Paul Rolland, avec une indemnité de 34 000 €. Le conseil accepte cette décision.

➤ Suppression de deux postes RASED et du poste à œuvre sur Cambon

Le conseil municipal exprime son mécontentement suite à la décision de suppression de deux postes RASED et du poste à œuvre à l'école de Cambon d'Albi.

Mmes Bernadette Martin (maître G) et Sylviane Vergnes (maître E) accomplissent un travail indispensable pour les élèves en difficulté. Il est incompréhensible de supprimer ces deux postes dans le contexte actuel, où la priorité devrait être la réussite éducative de nos enfants.

Concernant le poste à œuvre, Mme Séverine Enjalbert est non seulement une institutrice appréciée de tous, mais elle anime également le conseil municipal des jeunes.



Projet Ecole

Vote des taux des impôts 2012

Pour l'année 2012, il est proposé une augmentation de **1.5 %** sur les taux des impôts soit :

Taxe d'habitation :	10.53%
Taxe foncière bâti :	22.12%
Taxe foncière non bâti :	82.27%

Vote du budget communal

M. Granier présente au conseil municipal le budget primitif pour l'année 2012 de la COMMUNE et du CCAS.

BUDGET COMMUNE

Section fonctionnement

Dépenses :	1 485 142.72 €
Recettes :	1 485 142.72 €

Section investissement

Dépenses :	1 235 474.72 €
Recettes :	1 235 474.72 €

BUDGET CCAS

Section fonctionnement

Dépenses :	8400.00 €
Recettes :	8400.00 €

Maintien de demande de DUP

L'enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique a eu lieu du 9 au 27 janvier 2012. Le commissaire enquêteur a rendu son rapport au Préfet le 22 février 2012.

Le rapport du commissaire enquêteur est favorable à la déclaration d'utilité publique de l'opération.

Tous les points soulevés par le commissaire enquêteur ayant été pris en compte dans le projet, le conseil municipal confirme l'utilité publique de l'opération et maintient sa demande de Déclaration d'Utilité Publique.

Quelques réponses à des questions qui ont été posées lors des réunions de quartier.

Pourquoi ?

Le groupe scolaire actuel est composé de 4 classes "maternelle", 5 classes "élémentaire" et un service restauration. Ces bâtiments qui ont subi dans le temps des extensions ponctuelles au gré des besoins du moment ne présentent ni une surface suffisante, ni une cohésion d'ensemble adaptées aux besoins des différents utilisateurs. A ces contraintes actuelles s'ajoute l'évolution des effectifs imposés par l'éducation nationale ainsi qu'une non conformité aux dispositions de la réglementation applicable en matière d'accessibilité pour personnes handicapées et à mobilité réduite (loi 2005-102 du 11 février 2005 et décret 2006-555 du 17 mai 2006 applicable à partir de 2015).

Au delà de ces considérations réglementaires, les locaux existants ne correspondent pas aux objectifs du Grenelle de l'Environnement : la réduction

des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Compte tenu de ces éléments, la municipalité a décidé de procéder à la construction d'un groupe scolaire neuf correspondant aux besoins, fonctionnel et confortable, sûr, sain, accessible, flexible, en harmonie avec un niveau cohérent de qualité environnementale et économe en fonctionnement.

Où ?

Le terrain choisi est celui sur lequel la commune a demandé des Déclarations d'Utilité Publique en 2002 et 2006. Au-delà du fait que le terrain est aujourd'hui propriété de la commune, le parking et la voirie existants rendent le projet financièrement cohérent. La commune a toutefois été obligée de procéder à une troisième Déclaration d'Utilité Publique, pour modifier la destination du terrain (y construire une école et non pas une mairie, comme prévue par l'ancienne municipalité).





Les enjeux financiers

L'exploitation du bâtiment et le maintien de ses performances énergétiques et de confort représentent un enjeu majeur pour la commune, dont la politique est de gérer ses bâtiments au meilleur coût de maintenance possible.

Le niveau d'investissement est souvent le critère le plus suivi lors d'une opération de construction ; l'économie d'un bâtiment se juge également à l'exploitation pendant sa durée de vie. Cette préoccupation grandissante s'explique par l'intérêt bien compris de prendre en compte les coûts «différés» liés au fonctionnement du bâtiment, et ce dès la phase conception. C'est l'objet du raisonnement en coût global induit par le besoin de minimisation des coûts de fonctionnement et de maintenance.



La programmation

La commune a lancé un marché en 2009 pour trouver un programmiste. A l'issue du concours, le cabinet ECSO de Castres a été retenu. Ce cabinet a travaillé pendant un an pour monter le programme du groupe scolaire. Les utilisateurs de l'école (enseignants, ATSEM), l'inspecteur d'académie ont été également sollicités pour aider dans la détermination des

besoins et des flux. Le cabinet a ainsi fait une étude de faisabilité et de programmation.

L'appel à projets

La commune a ensuite confié la mission d'aide à maîtrise d'ouvrage au cabinet ECSO. La mairie a lancé un concours de maîtrise d'œuvre au niveau européen sur la base de l'étude de programmation. 53 cabinets d'architectes ont envoyé leur candidature pour participer au concours, chacun présentant notamment les réalisations faites dans le cadre de l'éducation et de l'enfance, et leur expérience en bâtiments bioclimatiques.

Trois cabinets - Faramond, Alliage et De Facto - ont été retenus en décembre pour présenter un projet au jury fin janvier.

Le jury, composé d'élus et de professionnels, a choisi le projet Alliage le 27 février 2012.

Il reste huit mois d'études, de lancement de marchés, et la construction de l'école devrait commencer début 2013 pour s'achever fin 2013.

Les enjeux environnementaux

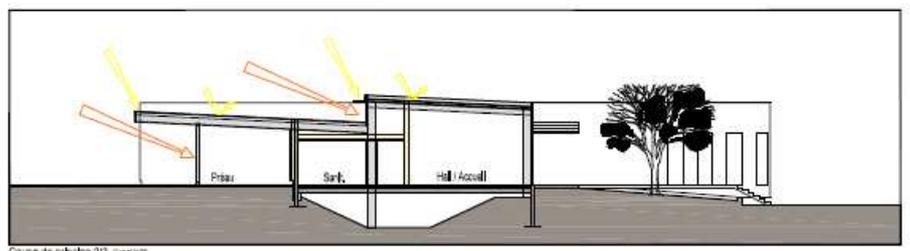
Cette opération est caractérisée par une démarche environnementale et une volonté forte de construire un bâtiment exemplaire. Cette conception de bâtiment économe en énergie sera en harmonie avec une conception inspirée des concepts bioclimatiques (orientation, utilisation de l'inertie du bâtiment, utilisation des rayons solaires fonction des azimuts au solstice d'hiver et d'été, éclairage naturel, confort d'été et d'hiver, ventilation, etc.) Cette construction a pour objectif d'assurer le confort humain dans le respect de son environnement.

La commune a défini 7 objectifs environnementaux prioritaires pour cette opération : Bâtiments Basse Consommation, Confort thermique, Confort acoustique, Confort visuel, Qualité sanitaire de l'air, Politique de management des équipements, Maîtrise du niveau d'investissement.

Que deviennent les bâtiments de l'ancienne école ?

L'école maternelle sera réaménagée en logements. L'association PACT 81 propose à la commune de lui confier le bâtiment sous forme de bail longue durée. Cette structure prend à sa charge la rénovation et la restructuration pour y créer six logements.

L'école primaire, bâtiment de caractère, permettra dans l'avenir d'accueillir les locaux de la mairie.



Coupe de principe 2/2 - 11/2012



2012, des projets structurants, un budget maîtrisé.

Le budget de l'année 2012 intègre le lancement de projets structurants d'importance tels que la réparation du beffroi, l'agrandissement du cimetière et la réalisation d'un nouveau groupe scolaire. Ces dossiers ont fait l'objet d'une longue préparation.

Comme nous l'avons indiqué lors de la campagne électorale de 2008, la commune s'est désendettée au cours des quatre dernières années pour pouvoir financer le projet majeur du groupe scolaire sans mettre en difficulté les finances communales.

De plus, cela s'est fait avec un souci de fiscalité contenue. A ce titre, l'augmentation de 1,5 % votée en 2012 permet de financer les besoins de la commune et se situe dans la continuité de la maîtrise de la fiscalité entamée depuis 2008.

Le financement du groupe scolaire

Les travaux du groupe scolaire et le financement correspondant sont prévus sur trois exercices budgétaires.

Subventions : 1 835 000 €
FCTVA : 451 800 €
Emprunt : 1 200 000 €
Auto financement : 218 200 €
Coût opération : 3 705 000 €

Dans un premier temps, la commune a fait appel à un programmiste pour définir le projet et le budget. Ensuite, la municipalité a passé un marché pour une mission de conduite d'opération.

Le cabinet ECSO a été retenu. Son rôle est d'apporter une assistance à la gestion du projet de construction et d'assurer des prestations d'assistance, tant en phase élaboration du projet qu'en phase travaux et réception des travaux, avec notamment la gestion des délais et la gestion des coûts.

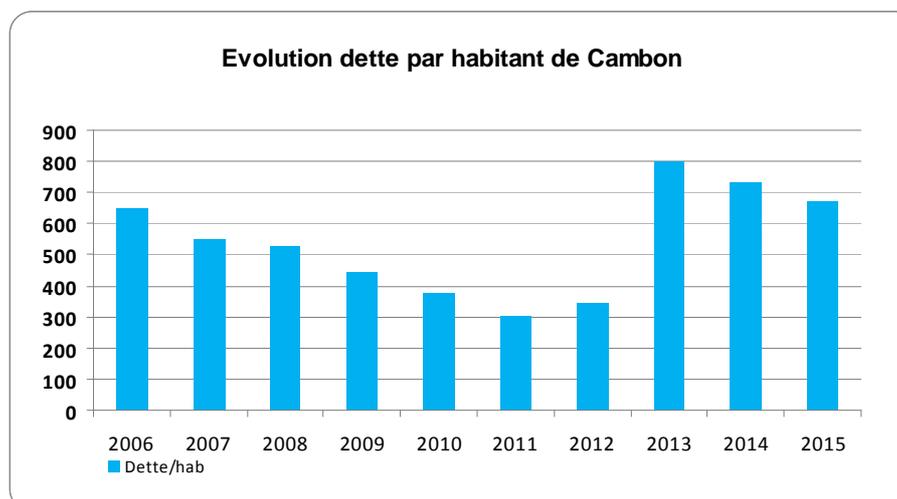
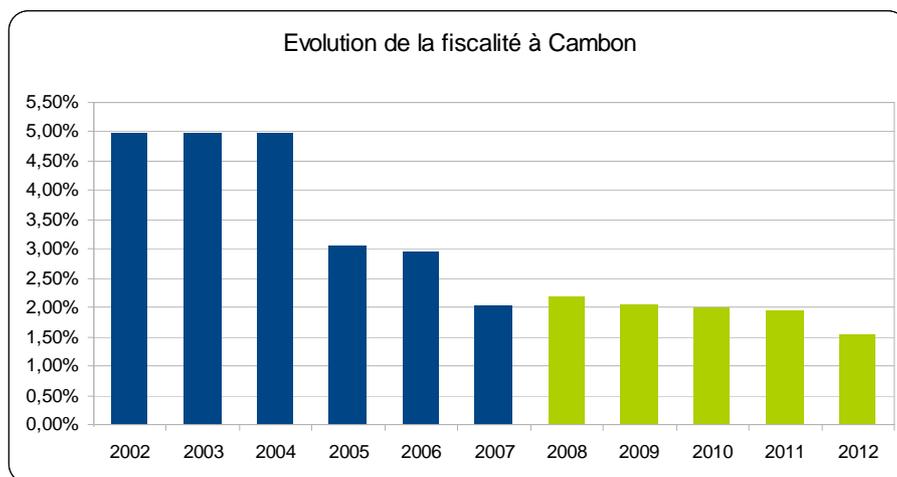
Un investissement sans impact sur la fiscalité

Le souci de la municipalité a toujours été de rester vigilant sur la fiscalité, l'évolution sur les dix dernières années permet de constater une nette inflexion depuis 2008 (voir graphique Evolution de la fiscalité à Cambon).

L'impact de l'emprunt sur l'endettement de la commune

On peut constater que dans le graphique (ci-dessous) intégrant l'emprunt nécessaire au financement de la commune, la dette de Cambon passerait à 800 € en 2013 pour redescendre, en deux ans, à un niveau proche de celui de la dette/habitant de 2006.

Pour information, en 2010, la dette moyenne par habitant des communes françaises dont la population est comprise entre 2 000 et 3 500 habitants était de 706 € (source Ministère de l'Intérieur).



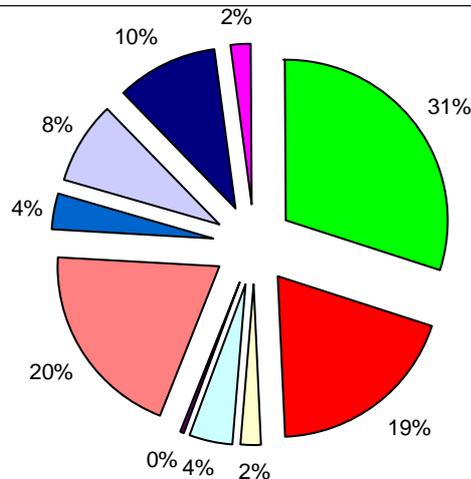


Le budget primitif consolidé 2012 de la commune

Recettes		Dépenses	
Impôts et taxes	587 400,00 €	Charges générales	253 069,00 €
Dotations et participations	372 794,00 €	Personnel	333 900,00 €
Produits gestion courante	40 000,00 €	Autres charges de gestion courante	256 312,80 €
Produits des services	87 320,00 €	Charges financières	20 000,00 €
Atténuation de charges	5 700,00 €	Atténuation de produits	112 551,00 €
Excédent antérieur reporté	391 928,72 €	Charges exceptionnelles	55 406,00 €
FCTVA + TLE	69 351,08 €	Remboursement capital d'emprunt	83 700,00 €
Subventions	165 000,00 €	Immobilisations corporelles	91 700,00 €
Emprunt	200 000,00 €	Immobilisations en cours (école, cimetière)	750 000,00 €
Dettes récupérables	37 145,00 €		
	1 956 638,80 €		1 956 638,80 €

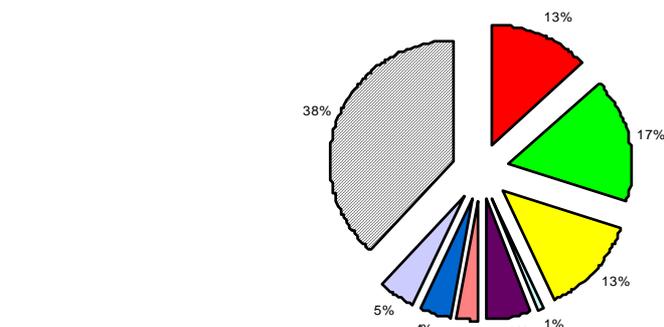
Recettes

- Impôts et taxes
- Dotations et participations
- Produits gestion courante
- Produits exceptionnels
- Atténuation de charges
- Excédent antérieur reporté
- FCTVA + TLE
- Subventions
- Emprunt
- Dette récupérable



43 % du budget sont consacrés à des investissements qui s'inscrivent dans une politique de long terme (agrandissement du cimetière, construction du groupe scolaire ou réparation du beffroi).

Dépenses



- Charges générales
- Personnel
- Autres charges de gestion courante
- Charges financières
- Atténuation de produits
- Charges exceptionnelles
- Remboursement capital d'emprunt
- Immobilisations corporelles
- Immobilisations en cours (école, cimetière)

Élections 2012

Les élections présidentielles se dérouleront les 22 avril et 6 mai et les législatives les 10 et 17 juin.

Les bureaux de vote seront ouverts de 8 H à 18 H.

Ouverture Sentier

La municipalité cherche à développer l'écomobilité. Nous souhaitons sécuriser tous les cheminements possibles pour les piétons et vélos pour rejoindre le centre bourg. Un ancien chemin de vignes qui traverse le Bois de la Devèze a été aménagé et rendu accessible au mois de mars. Il part du haut de la côte de Lanel pour arriver au ruisseau dans la continuité du parcours de santé – un premier pas pour les habitants du lotissement les Trois Rivières et de Maillol.



Fêtes

Différentes manifestations ont eu lieu au cours de ces derniers mois : carnaval de l'école, soirée déguisée APE/CMJ, vide grenier. Prochainement se dérouleront : la fête du village du 18 au 20 mai et les feux de la St Jean le 22 juin.



Conseil municipal jeunes

Le conseil municipal jeunes (CMJ) a été élu en octobre 2011 : Quentin GUY (le maire), Clément Bousquet, Mattéo Durand, Thibault Excoffon, Antoine Galliet, Lilou Malié, Tom Martin, Antoine Rousseau, Raphael Valat. Nos jeunes élus sont très actifs depuis leur élection : participation aux commémorations du 11 novembre, réalisation de pâtisseries pour l'après-midi des aînés, après-midi jeux de société en février, organisation de la soirée carnaval en association avec l'APE.

Le CMJ prépare maintenant sa prochaine action pour la fête de l'école. Les réalisations du CMJ sont encadrées par Séverine Enjalbert (institutrice sur un poste à œuvre), Sophie Dupré (coordinatrice jeunesse) et Céline Delpech (élue).

Randonnée semi-nocturne

Après le succès de la randonnée en 2011, les communes de Cambon et Cunac s'associent pour organiser, avec l'aide précieuse de Cambon Aventure, une randonnée semi-nocturne le jeudi 14 juin à 18h30.



Munissez-vous de bonnes chaussures et d'une bouteille d'eau et rendez-vous au stade de Cambon pour le départ. Le nombre de places est limité pour des raisons d'encadrement, inscrivez-vous vite à la mairie.

Commémoration

Le 50^{ème} anniversaire de la fin de la guerre en Algérie a été célébré le 24 mars avec la participation de la FNACA et en présence de Jacques Valax, député, et Jean-Paul Raynaud, conseiller général.



Recensement

L'INSEE vient de communiquer le nombre officiel des habitants de la commune au 1^{er} janvier 2012 : 1 951 habitants

Clocher

La réfection du beffroi de l'église prendra 5 semaines, du 9 avril au 18 mai. Pendant la 2^{ème} semaine, l'entreprise Bodet installera le paratonnerre et la montée du coq-girouette au clocher est prévue le jeudi 19 avril vers 16H30. N'hésitez pas à venir voir l'opération qui se fait à la corde et qui est spectaculaire. Les enfants du CLSH participeront à cette manifestation.



Fête de la musique

La fête de la musique aura lieu le 16 juin à l'église de Cambon. Deux chorales se produiront à partir de 17h30.

Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : Avril 2012 – Tirage : 900 exemplaires

